

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 16 Novembre 2016

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, Maire de la Commune

Membres présents : Mme Maryse BEYER, Adjointe
Mmes Nathalie BEDIER, Chantal LOUAISIL, Mme Carine GERMOND
Mr. François HAREL, Mr. Anthony SABIN, Mr. Yves COURNE

Membres excusés : Mr Nicolas SIMON qui donne procuration à Mme Maryse BEYER

Membres absents : Sylvie BERSON et Franck POIRIER car engagés contractuellement pour le parc éolien

Secrétaire de séance : Mme François HAREL

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal
2. Avis sur le projet éolien Quénéa
3. Participation financière à l'école de Craon
4. Indemnité de conseil au comptable du trésor
5. Questions diverses

21 h 10 mn ouverture de la séance

1 – Lecture du compte rendu du précédent conseil

Accepté à l'unanimité

2 Avis sur le projet éolien

Avant le vote consultatif les conseillers ont été informés des différentes études environnementales pour ce projet :

- Etude sur l'environnement naturel
- Etude acoustique
- Etude du géobiologue

Ils ont également pu consulter le rapport ERDF sur la situation de consommation de la commune ainsi que sur la production communale d'énergie photovoltaïque

Lors des portes ouvertes du 9 novembre dernier sur le projet éolien, Mr Patrick Gaultier, président de la CCPC a donné une indication sur ce que pourrait être les retombées financières pour la commune par rapport à la redevance I.F.E.R.

La question de la prise en charge des problèmes de réception télévisuelle a obtenu une réponse orale de la part de l'entreprise mais rien d'écrit.

Question posée par un conseiller : quel est le résultat de la visite du géobiologue sur le terrain qui a eu lieu cet après-midi 16 novembre ?

Le géobiologue s'est rendu sur l'emplacement du parc de la commune avec l'entreprise Quénéa, le Maire et trois conseillers : Mme Nathalie Bédier, Mr François Harel et Mr Anthony Sabin. Aucune éolienne n'est prévue directement sur une faille et si des possibilités existent de décaler de quelques mètres les positions prévues en cas de nécessité, ce n'est pas le cas de l'éolienne n°2 qui est située à 534 m des maisons de « la Croix Couverte »

Le vote a eu lieu à bulletin secret :

9 votant

Pour 1

Contre 6

Abstentions 2

3- Participation école de Craon

Une demande a été présentée par la Mairie de Craon pour une éventuelle prise en charge des frais de scolarité des enfants inscrits dans les écoles de Craon

Le conseil avait délibéré précédemment sur la participation de la commune pour les écoles hors R.P.I.C et la réponse avait été négative, cela s'applique aussi à la ville de Craon.

4- Indemnité de Conseil du Comptable du Trésor

L'indemnité prévue par le barème est de 274,53 €

Le conseil accepte à l'unanimité

5 – Questions diverses

Parking : pour des raisons climatiques, la fin des travaux est reportée après l'hiver

Cimetière : l'entreprise Coupé a terminé.

Clôture 22 h 15

Prochaine réunion mensuelle : mardi 6 Décembre 2016